Exclusivités d'importation en Outremer : les sanctions prononcées depuis l'adoption de la loi Lurel

Publié le 29 mai 2019

Depuis l'adoption de la loi Lurel, plus d'1,2 millions d'euros de sanctions ont été prononcées par l'Autorité, dans des secteurs variés (dispositifs de biologie médicale, pièges à termites, ou encore produits de grande consommation).



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

bioMérieux et Guyane Service Médical sanctionnées pour avoir maintenu un accord exclusif d'importation

Lire le communiqué